

" Les professeurs documentalistes et les réformes "

Ce stage syndical a été organisé, le jeudi 29 avril 2010 afin de réfléchir à l'avenir du métier d'enseignant documentaliste. La journée a été animée par Carine Gigout et Claire Gutknecht (collectif Doc' SNES S3), par Virginie Pays (collectif Doc' SNES National), avec également la participation de l'ADBEN Alsace.

Le stage étant ouvert à tous, 32 enseignants documentalistes ont pu débattre sur le thème "Les professeurs documentalistes et les réformes".

La journée s'est déroulée de la façon suivante :

- Présentation de l'ADBEN Alsace,
- Présentation d'une enquête réalisée en ligne auprès des collègues de l'académie de Strasbourg,
- Présentation du collectif Doc' SNES national et des dernières actualités syndicales,
- Travail en atelier : propositions de réponses pédagogiques et administratives face aux sollicitations dont les professeurs documentalistes pourront faire l'objet dans le cadre des réformes en cours.

1. ADBEN Alsace

Michèle Archambault, présidente / Valérie Laurent, co-vice-présidente / Sandrine Josselin, co-vice-présidente

L'ADBEN Alsace est une des associations académiques appartenant à la FADBEN, fédération des documentalistes de l'éducation nationale.

Son but est de défendre l'identité professionnelle des enseignants documentalistes, de proposer une réflexion sur le métier et les démarches pédagogiques, et de faire connaître leurs actions (publications, congrès, séminaires, journées de formation et sites).

2. Enquête " Quelle situation de la documentation en Alsace ? "

Claire Gutknecht, membre du collectif Doc' Académique

L'enquête a été réalisée, en ligne, entre le 8 avril et le 27 avril 2010, auprès des membres de la liste "Documentalistes" de l'académie de Strasbourg. 99 réponses au 27 avril 2010.

Le dépouillement et les résultats bruts se trouvent ici : <http://schadocs.galadingue.net/spip.php?article64>

La question ouverte (donc amenant des réponses spontanées de la part des documentalistes interrogés) n°26 est celle qui résume le mieux le métier d'enseignant documentaliste :

26. Quelles sont les difficultés les plus criantes que vous rencontrez dans l'exercice de votre métier ?

| | |
|---|--------------------|
| Manque de temps | 24 réponses |
| Manque de travail interdisciplinaire / exclusivité d'Internet | 24 réponses |
| Manque de reconnaissance | 22 réponses |
| Multiplicité des tâches | 12 réponses |
| Accueil forcé / permanence de luxe | 12 réponses |
| Manque de personnel qualifié / aide précaire | 12 réponses |
| Difficultés à concilier gestion et pédagogie | 10 réponses |
| Méconnaissance de nos fonctions (collègues) | 9 réponses |
| Manque de continuité pédagogiques | 8 réponses |
| Isolement | 7 réponses |
| Manque de concertation / communication (collègues) | 6 réponses |
| Problèmes liés à notre statut | 5 réponses |
| Manque de ressources financières | 5 réponses |
| Rivalités / harmonisation des pratiques (profs-docs) | 3 réponses |
| Difficultés scolaires et comportementales des élèves | 3 réponses |
| Problèmes informatiques | 2 réponses |
| Victime de succès | 2 réponses |

3. Collectif Doc' SNES National

Virginie Pays, membre du collectif Doc' National

Le collectif Doc' National est composé de trois personnes déchargées (Vassilia Margaria, Claire Richet et Virginie Pays) et de membres des collectifs Doc' académiques.

Ce groupe "enseignants documentalistes" possède quatre objectifs : réflexion, action, animation, publication.
<http://www.snes.edu/-Documentation-.html>

Réflexion :

Le collectif appartient au secteur "contenus" du SNES, au même titre que les autres disciplines. Il s'agit, même au sein du SNES, de se faire connaître et donc de collaborer avec d'autres disciplines, afin d'obtenir une véritable reconnaissance pédagogique avec un ancrage disciplinaire et des propositions à insérer dans les mandats du SNES ou dans les textes émanant du Ministère de l'Éducation Nationale.

Le SNES travaille en partenariat

- avec l'ERTÉ (Équipe de Recherche en Technologie éducative http://geriico.recherche.univ-lille3.fr/erte_information/ ou <http://www.snes.edu/-Equipe-de-Recherche-en-Technologie-.html>) : Comment décliner l'information documentation en un enseignement ?
- avec le CIEM (collectif Interassociatif Enfance et Média <http://www.collectifciem.org/> ou <http://www.snes.edu/Education-aux-medias-ou-en-est-on.html>) : Quel est le rôle du professeur documentaliste dans l'éducation aux médias ?
- Avec les autres syndicats et la FADBEN : revendications plus efficaces par rapport au MEN.
- Le statut d'enseignant documentaliste pourrait changer aujourd'hui :
- l'agrégation peut être acceptée aujourd'hui car il existe depuis peu des recherches disciplinaires universitaires (ERTÉ),
- une réunion est programmée avec le MEN à propos de la circulaire de missions de 1986 (il y a un problème toutefois : la circulaire est ancienne mais elle nous protège aussi).

Action :

L'actualité est très chargée syndicalement en ce moment :

- 31 mars 2010 : journée d'action spécifique des professeurs documentalistes (une centaine de personnes réunies, deux tables rondes mises en place, rassemblement devant le MEN avec une audience) <http://www.snes.edu/31-mars-2010-journee-d-action.html>
- demande d'ouverture d'une liste complémentaire au CAPES à cause des problèmes de recrutement <http://www.snes.edu/Capes-2009-le-ministere-persiste.html>
- audience en attente à l'Inspection Générale suite au rapport Durpaire et Renoult sur L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université.
- Campagne de courrier à adresser aux parlementaires concernant la situation des professeurs documentalistes <http://www.snes.edu/Adressons-nous-tres-nombreux-aux.html>

Animation :

Le collectif national Doc' :

- organise deux fois par an la réunion de tout le collectif Doc' à Paris pour réfléchir à un thème précis (cette année, l'éducation aux médias),
- participe aux formations syndicales qu'organisent les collectifs académiques,
- réfléchit aux mandats à faire voter lors des congrès du SNES...

Publication :

Les publications du SNES sont nombreuses, il est possible de les retrouver sur le site du SNES (<http://www.snes.edu> et <http://www.snes.fr/-Documentation-.html>), dans l'US Mag.

Le collectif Doc' attend la sortie très prochainement d'un livre numérique intitulé "Professeur documentaliste : itinéraire d'un métier militant".

Remarque :

Le Collectif Doc' Académique de Strasbourg renaît de ses cendres, tel le phénix, sous l'impulsion de Christian Duvinage. N'oubliez pas : **ce groupuscule cherche des compagnons de route !**

4. Ateliers

Virginie Pays, membre du collectif Doc' National / Carine Gigout et Claire Gutknecht, membres du collectif Doc' Académique

Les participants se sont répartis en trois groupes : un groupe "Collège", et deux groupes "Lycée"
Chaque groupe a dressé un tableau des possibles situations anormales ou conflictuelles risquant d'apparaître, afin d'obtenir un argumentaire à présenter au chef d'établissement, voire des contre-propositions et/ou des axes de travail plus appropriés aux collègues. Il en est ressorti un certain nombre de propositions à faire dans un cadre pédagogique et permettant à chacun d'y répondre de façon circonstanciée et pertinente.

X Groupe Collège

| Situations anormales ou conflictuelles | Argumentaire à présenter au chef d'établissement, aux collègues... | Propositions à faire dans un cadre pédagogique |
|---|--|---|
| L'accompagnement éducatif | | |
| Le prof-doc est chargé d'un groupe d'élèves plus ou moins imposé dans les 30h de service. Ils (prof-doc comme élèves) sont constamment dérangés ou interrompus au CDI par les collègues voire les élèves. | Le prof-doc et les élèves sont mécontents de cette situation. Ils en réfèrent au chef d'établissement. Rappel des textes officiels : - Volontariat - Rémunération en heures "acc éduc", si l'accompagnement éducatif se fait hors temps de service. (BO n°28 du 19 juillet 2007, JORF n°19 du 23 janvier 2009) | Travailler dans une autre salle ou arrêter complètement l'accompagnement éducatif. Afficher sur la porte du CDI "Réservé à une classe, ne pas déranger". Interrompre le cours du collègue incriminé. |
| L'emploi du temps | | |
| Le prof doc a un emploi du temps comme ses collègues de discipline | Si le prof-doc est considéré comme un professeur de discipline en ayant un emploi du temps avec des classes/groupes attirés alors une heure d'enseignement équivaut à deux heures de documentation (Décret n°80-28 du 10 janvier 1980 modifié par le décret n° 89-728 du 11 octobre 1989) (circulaire n°79-314 du 1er octobre 1979) | |
| Le socle commun | | |
| Le prof-doc valide les compétences du socle commun. | Oui, mais toujours en collaboration avec un (ou plusieurs) collègue(s) de discipline. (BO n°29 du 20 juillet 2006, BO n°45 du 3 décembre 2009) | Insérer les compétences en information-documentation dans tous les projets possibles de l'établissement. Réfléchir aux compétences du socle commun dans lesquelles le prof-doc peut s'impliquer pédagogiquement. |

Les textes officiels ont été rassemblés pour la plupart sur le site SavoirsCDI

(<http://www.savoirscdi.cndp.fr/index.php?id=12>) ou sur le site du SNES (<http://www.snes.edu/-Textes-en-vigueur,3162-.html> ou <http://www.snes.edu/-Etudes-de-cas-et-fiches-pratiques-.html>)

Pour le groupe, Claire Gutknecht.

X Groupe lycée 1 – Lycée professionnel, lycée général et technologique

| Situations anormales ou conflictuelles | Argumentaire à présenter au chef d'établissement, aux collègues... | Propositions à faire dans un cadre pédagogique |
|---|---|--|
| L'accompagnement personnalisé | | |
| Le prof doc est chargé d'un groupe d'élèves, sans collègue partenaire. Les élèves sont trop nombreux pour pouvoir assurer un travail pédagogique. | Refuser ? Les laisser en complète autonomie ? - présenter les rôles et les missions du prof doc et du CDI - rappeler que le prof doc n'apparaît jamais comme partie prenante des dispositifs présentés dans la réforme. | Travailler en collaboration avec les collègues chargés de l'APP soit sur projet, soit sur demande ponctuelle, avec des objectifs documentaires précis. |
| Le référent culture | | |
| Le prof doc est désigné comme référent culture. | Le "suivi de la mise en œuvre du volet culturel" ne relève pas des missions du prof doc, c'est une tâche administrative qui n'a rien à voir avec l'ouverture culturelle. | Garder sa mission d'ouverture culturelle et travailler en partenariat avec le référent culturel. |
| Le tutorat | | |
| Le prof doc est désigné comme tuteur mais il n'est pas rémunéré comme ses collègues | Rémunération égale si l'accueil se fait hors des heures d'ouverture du CDI (accueil spécifique) Si le tutorat est fait sur le temps de travail : les heures prises pour le tutorat sont des heures perdues pour les tâches quotidiennes (gestion, accueil, pédagogie...) Le tutorat relève du CO-PSY ou du prof principal | Renvoyer la tâche au CO-PSY ou au prof principal |
| Les enseignements d'exploration | | |
| Le prof doc n'est pas impliqué dans les dispositifs de la réforme (notamment "littérature et société") : c'est à déplorer ! | | Monter des partenariats avec les collègues chargés de ces enseignements. Insérer de l'info-doc dans ces activités. |

Pour le groupe, Emmanuelle Bastien.

X Groupe lycée 2 – Lycée professionnel, lycée général et technologique

| Situations anormales ou conflictuelles | Argumentaire à présenter au chef d'établissement, aux collègues... | Propositions à faire dans un cadre pédagogique |
|---|---|--|
| L'accompagnement personnalisé | | |
| Nombreux risques de dérives possibles : "cours" de méthodologie imposés au prof-doc avec en plus un nombre important d'élèves (équivalent d'une classe voire plus), mise en place de créneaux hebdomadaires fixes dans l'emploi du temps du documentaliste, demande d'organisation de manifestations ou de prise en charge aléatoire (surveillance) de nombreux élèves au CDI chaque semaine dans le cadre de l'AP... | Préciser au chef d'établissement que toute l'année, ce n'est pas soutenable, et dans l'emploi du temps, ce n'est de toute façon pas légal (1h prof = 2h doc). Expliquer que ce type de d'organisation manque de souplesse pour mener un projet contextualisé qui puisse entrer dans la définition officielle de l'AP (BO spécial n° 1 du 4 février 2010, http://www.education.gouv.fr/cid/50471/mene1002847c.html) | Anticiper avec les enseignants de disciplines : projets construits en collaboration avec de bonnes conditions de fonctionnement (½ classe, ponctuellement et selon des besoins vraiment en relation avec nos missions = travail dont l'objet est une recherche documentaire et dont les compétences informationnelles en jeu sont dûment visées) |

Le référent culture

Le prof doc est désigné comme référent culture.

Déjà dans nos missions → mais rémunération supplémentaire et formation spécifique s'il faut en plus animer des dispositifs particuliers comme le club-ciné. Sinon, arguer à nouveau du fait que le temps passé sera perdu pour les tâches quotidiennes ce qui n'est pas souhaitable pour le bon fonctionnement du CDI (accueil et ouverture de qualité, actions pédagogiques inscrites elles, clairement dans nos missions)

Être la personne ressources oui (mise à disposition des brochures, contacts et possibilités offertes par les différents organismes) mais pas systématiquement organisateur des sorties ou des souhaits d'intervention ou d'expositions souhaitées de façon impromptues par les autres enseignants en cours d'année.

Pour le groupe, Lætitia Ory.

5. Sitographie

- **Enquête : "Quelle situation de la documentation en Alsace ?"**

- Le dépouillement et les résultats bruts se trouvent ici : <http://schadocs.galadingue.net/spip.php?article64>

- **Vision pédagogique du socle commun des connaissances en collège**

- Un article publié sur le site du Scéren-CNDP en 2008, recensant un certain nombre de documents de travail autour du "socle commun et du professeur documentaliste" (<http://eprofsdocs.crdp-aix-marseille.fr/Socle-commun-et-professeur.html>) et le compte-rendu d'un atelier académique "Adapter les notions organisatrices en information-documentation au Socle commun de connaissances et de compétences" (http://eprofsdocs.crdp-aix-marseille.fr/IMG/pdf/Reunion_de_bassin_aix.pdf)

- Une proposition de mise en oeuvre du socle commun dans l'Académie de Versailles : http://www3.ac-nancy-metz.fr/IENPompey/IMG/pdf/Participation_des_Documentalistes.pdf

- **Position du SNES concernant le socle commun des connaissances**

- Sur le site national du Snes, dans la rubrique "penser et exercer son métier" > "Dossiers, prises de position, débats, observatoires", vous trouverez une page consacrée entièrement au socle commun et aux livrets de compétences : <http://www.snes.edu/-Socle-commun-livrets-de,403-.html>

* Note de synthèse Socle commun Culture commune Livrets de compétences

* Stage du secteur contenus du Snes (2 et 3 décembre 2009) : les compétences et leur évaluation

- **Position du Snes concernant la réforme du lycée et l'accompagnement personnalisé**

- Sur le site national du Snes, dans la rubrique "penser et exercer son métier" > "Documentation" > "Actualités", vous trouverez une page traitant en partie de la réforme du lycée du point de vue des professeurs-documentalistes : <http://www.snes.edu/-Actualites,463-.html>

* Place du professeur documentaliste dans la réforme du lycée

* L'Information-Documentation dans la réforme du lycée

- Sur le site national du Snes, dans la rubrique "le Snes en campagne", vous pourrez prendre connaissance de cette fiche argumentaire : <http://www.snes.edu/Nouveautes-pedagogiques-dangereuse.html>

- **Participation aux réflexions dans notre discipline sur le site national du Snes**

- Actualités : <http://www.snes.edu/-Documentation-.html>

- Liste de diffusion **Ossantre** et contact : <http://www.snes.edu/contact,13296.html>

- Contact collectif Doc' SNES Strasbourg : Carine Gigout (carinegigout@yahoo.fr) et Claire Gutknecht (claire.gutknecht@galadingue.net)